

COMMUNIQUE DE PRESSE

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de communes Cœur de Chartreuse

Synthèse de la réunion d'information du 29 Février 2016



Le 29 février, à Saint Laurent-du-Pont, **plus d'une centaine de personnes, ont participé à la première réunion concernant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du territoire Cœur de Chartreuse, dont l'élaboration vient de démarrer.** Au cours de cette réunion, la Direction Départementale des territoires de Savoie (Services de l'Etat) a présenté le contexte d'élaboration des Plan Locaux d'Urbanisme intercommunaux, les éléments réglementaires qu'ils doivent prendre en compte et les échéances de mise en compatibilité des documents d'urbanisme actuellement en vigueur.

L'évolution législative récente, va amener le PLUi Cœur de Chartreuse à garantir une gestion plus économe de l'espace et préserver les ressources pour les générations futures, au service d'un véritable projet de territoire. Le caractère montagnard du Cœur de Chartreuse, les risques naturels, et son appartenance à un Parc Naturel Régional renforcent encore cette exigence, d'encadrer et de gérer de manière cohérente l'urbanisation du territoire. **Le cadre réglementaire ne permet plus de répondre au coup par coup aux demandes individuelles de classement de terrains constructible.**

Pour Monsieur Séjourné, Président de la Communauté de communes cœur de Chartreuse, ces contraintes rendent **plus que jamais nécessaire la construction d'un projet de territoire partagé entre communes et intercommunalité, projet actuellement en cours d'élaboration, par les élus du territoire en concertation avec les acteurs socio- professionnels et les habitants.**

Donner l'opportunité au territoire de poursuivre son développement, tout en préservant ses richesses naturelles et la qualité de son cadre de vie, prendre en compte ses spécificités montagnardes et économiques, tel est le défi que les élus du territoire ont choisi de relever en élaborant ce document.

Il s'agit d'un programme d'action partagé entre les différents d'acteurs du territoire, qui doit permettre d'esquisser le territoire Cœur de Chartreuse souhaité à horizon 2030. **Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, est un outil (parmi d'autres) pour décliner ce projet de territoire dans l'espace (préservation, développement des espaces naturels, forestiers et agricoles, développement économique et touristique, gestion de la mobilité, préservation et valorisation des paysages....).**

Pour Monsieur Claret, Vice- Président en charge de l'aménagement de l'espace, l'autre défi que les élus du territoire ont choisi de relever est celui de la simplification et de la mutualisation.

Ainsi, la Communauté de communes Cœur de Chartreuse a fait le choix **d'élaborer un document d'urbanisme « trois en un »** : le Plan Local d'urbanisme Intercommunal de Cœur de Chartreuse, tiendra ainsi lieu de Programme Local de l'Habitat (plan d'actions en faveur de l'habitat, existant et à développer), et aura valeur de Schéma de Cohérence Territoriale, c'est-à-dire qu'il donnera des orientations d'aménagement sur une période plus longue, et sur des thématiques habituellement non prises en compte par les PLUi, telles que la mobilité ou le développement commercial.

Le Cœur de Chartreuse étant le Cœur du Parc Naturel Régional de Chartreuse, son PLUi intégrera totalement les dispositions et la stratégie définies dans la charte du Parc, qui va entrer en révision. Ces deux documents seront donc élaborés en étroite coordination.



Tournez la page, svp...

Les bureaux d'études **Epode et Blezat Consulting** ont ensuite précisé le contenu du document et les modalités de son élaboration. Pour identifier correctement les problématiques à traiter, un **état des lieux**, qui prend en compte l'ensemble des études existantes et les complète, est actuellement en cours. Il fera l'objet d'un échange avec les habitants à l'automne. Sur la base de ce document, les élus du territoire (communes et intercommunalité), travailleront ensemble sur un **Projet D'aménagement et de Développement Durable**, qui sera débattu au printemps 2017.



Sur la base de ces orientations, le plan de zonage, les orientations d'aménagement, le règlement, ainsi que le programme d'orientation et d'actions concernant le logement seront établis en 2017 et 2018. Ils feront également l'objet de réunions de concertation avec les habitants avant l'approbation finale du document en 2019.

Les habitants sont invités à participer à la phase d'état des lieux en répondant à un questionnaire en ligne.



Les différentes interventions ont été suivies d'un échange avec les participants.

Les questions et remarques de la salle ont porté sur les modalités de participation des habitants à la démarche ; l'importance des contraintes à prendre en compte dans ces documents et les marges de manœuvre du territoire ; les modalités de prise en compte des tendances d'évolution du territoire (démographie, changements climatique, pratiques touristiques) ; les modalités de travail sur la question des déplacements avec les Collectivités locales voisines, et les marges de manœuvre pour proposer des solutions alternatives à l'usage de la voiture au niveau de la communauté de communes (co-voiturage, déplacements doux) ; la prise en compte de l'agriculture comme élément clé du développement du territoire et de préservation des paysages ; la prévention des cambriolages....

PLUS D'INFORMATION?

Suivez nous sur:

www.coeurdechartreuse.fr

Ou

[Contactez nous:](#)

Communauté de communes
Cœur de Chartreuse

04 76 66 81 74

**N'HÉSITÉS PAS À NOUS
FAIRE PART DE VOS
REMARQUES !**

Des registres sont à votre disposition à la Communauté de communes Cœur de Chartreuse ou dans les Mairies, aux horaires d'ouverture.



PARTICIPEZ À LA PREMIÈRE ÉTAPE DU PLUi CŒUR DE CHARTREUSE EN RÉPONDANT AU QUESTIONNAIRE EN LIGNE!

Vous pouvez participer à la première étape du PLUi, la phase d'état des lieux, en nous donnant votre vision des enjeux en matière d'aménagement/urbanisme, en **répondant à cette enquête en ligne**. Nous organiserons une séance de restitution et d'échange sur cet état des lieux **fin septembre 2016**. D'autres réunions publiques auront lieu au moment du débat du Projet d'aménagement et de développement durable début 2017, puis au moment de l'arrêt du document en 2018.

Pour répondre, cliquez sur <https://goo.gl/TDpoib>

Ou laissez vous guider sur le site

www.coeurdechartreuse.fr